



TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage introduite par la loi « Avenir Professionnel » du 5 septembre 2018 a modifié les règles applicables à l'ensemble du financement de la formation professionnelle.

Désormais les entreprises doivent verser :

- Une contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (CUFPA) comprenant la contribution FPC et 87 % Taxe Apprentissage.
- Puis un « solde 13% » de la taxe d'apprentissage, directement aux écoles habilitées (figurant sur les listes d'habilitation préfectorales).

La MFR est habilitée à percevoir ce « solde de 13% ». Contre votre règlement, nous vous ferons parvenir un reçu libératoire conformément à la législation en vigueur.

Vous pouvez effectuer votre paiement dès à présent, celui-ci devant nous parvenir avant le 31 mai 2020.

MFR de GUILLIERS - CODE UAI :0561529H

Méthode de calcul du « solde 13% » de la TAXE D'APPRENTISSAGE 2020 :

⇒ La taxe d'apprentissage comprend :

- une part de 87% à verser à votre OPCO de branche dans le cadre de la contribution unique
- **un solde de 13% à verser directement à une (ou plusieurs) école habilitée.**

⇒ La masse salariale de 2019 X **0,68 % (taxe apprentissage)** X 13% = « Solde 13% »

⇒ **Ce solde doit être versé à une école habilitée**

Les CFA ne peuvent recevoir directement le « solde 13% ». Seuls les versements en nature à un CFA peuvent se déduire du « solde 13% » (uniquement des matériaux/matériels pédagogiques)

⇒ Un **calculateur** est mis à votre disposition par le réseau des MFR, des précisions sont apportées dans les différents onglets.

ENGAGEMENT DE VERSEMENT POUR LA MFR DE GUILLIERS

Votre entreprise (en jaune à remplir)

Raison sociale :

SIRET :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Contact pour la taxe d'apprentissage :

Tel : Mail :

Montant du versement : €

Montant versé en don en nature à un CFA (éventuellement) : €

Pour nous permettre de suivre votre contribution, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce document dûment complété à l'adresse ci-dessous.

Par mail : mfr.guilliers@mfr.asso.fr

Pour toutes informations complémentaires nous contacter par téléphone au **02 97 74 40 64**.

MAISON FAMILIALE RURALE 22 route de Josselin 56490 GUILLIERS-Tél. 02 97 74 40 64

mfr.guilliers@mfr.asso.fr - www.mfr-guilliers.fr